

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
Le : 18 / 05 / 2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604281-DE

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026
Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/04/28 – 1 Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Michael DOBLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

DESIGNE en qualité de secrétaire de séance Michael DOBLE.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

Besnier
Levrault

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604281-DE

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026

Holtzheim, le 12 mai 2026

Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance **Michael DOBLE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
Le 18/05/2026

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPP, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 2 Approbation du PV du 31 mars 2026

Il est demandé aux élus d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026 ci-joint.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026



ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604282-DE



Le secrétaire de séance **Michael DOBLE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026

Holtzheim, le 12 mai 2026

Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune

Le 18/05/2026

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Rectificatif

Séance ordinaire du 28 avril 2026

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 3 Approbation du budget primitif 2026 et mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 25 février 2026

Considérant le budget proposé pour l'exercice 2026 adressé aux conseillers municipaux, le 15 avril 2026 avec une note de synthèse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif 2026 de la commune de Holtzheim qui s'équilibre comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026



ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604283B-DE

- En section de fonctionnement à 3 516 963 € (trois millions cinq cent seize mille neuf cent soixante-trois euros) en dépenses et en recettes ;
- En section d'investissement à 1 512 163 € (un million cinq cent douze mille cent soixante-trois euros) en dépenses et en recettes.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section ; dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, et à signer tout document s'y rapportant.

Voir note de synthèse ci-jointe.

A l'unanimité		Pour	21	Contre		Abstention	4	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026

Holtzheim, le 12 mai 2026

Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance Michael DOBLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026

Berger
Levrault

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604284-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
Le 18 / 05 / 2026

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCO, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 4 Actualisation des tarifs de la taxe sur la publicité pour 2027 (TPE)

Conformément à l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, codifié aux articles L 2333-6 du code général des collectivités territoriales a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure.

Cette taxe produit une recette non négligeable pour le budget communal en période de réduction des dotations de l'Etat et de nécessaire rigueur budgétaire.

Cette taxe frappe tous les supports publicitaires fixes, extérieurs et visibles d'une voie publique, même implantés sur le domaine privé. Il s'agit principalement des panneaux publicitaires, des enseignes et des pré-enseignes.

Les dispositions fiscales en matière de taxe sur la publicité extérieure (TPE) sont, depuis le 1er janvier 2024, intégrées aux articles L.454-39 et suivants du code des impositions sur les biens et services (CIBS).

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026



ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604284-DE

Les dispositions non fiscales de la TPE demeurent aux articles L.2333-6 et L.2333-7 des lois relatives aux collectivités territoriales (CGCT).

L'article L. 454-58 du CIBS précise que les tarifs normaux et maximaux de la taxe sont indexés sur l'inflation dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France, est de 0,9 % pour 2025 (source INSEE).

L'arrêté du 9 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure a été publié le 18 mars 2026 et précise le barème tarifaire applicable pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs applicables à la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2027 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent.

Catégories	Tarifs appliqués en 2026 en euros par m2/an	Tarifs 2027 en euros par m2/an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques < ou égal à 50m2	24,4	25
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques > ou égal à 50m2	48,8	50,1
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques < ou égal à 50m2	73,3	75,4
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques > ou égal à 50m4	144,8	148,8
Enseigne dont la somme des superficies est inférieure à 7 m2	Exonération	Exonération
Enseigne entre 7m2 et 12 m2	24,4	25
Enseigne entre 12m2 et 50 m2	48,8	50,1
Enseigne à partir de 50m2	97,7	100,4

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604284-DE

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention						
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	--	--	--	--	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026
Holtzheim, le 12 mai 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance Michael DOBLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
Le 13 / 05 / 2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604285-DE

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026
Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 5 Adhésion à la convention de participation citoyenne

En date du 2 décembre 2025, le gendarme référent est intervenu lors d'une réunion publique pour présenter le dispositif « participation citoyenne »

Cette rencontre avait pour objectif de sensibiliser les habitants aux comportements à adopter pour réduire les risques et renforcer la sécurité au sein de notre commune.

La participation citoyenne est un dispositif simple, efficace, officiel encadré par la gendarmerie nationale. Il permet d'organiser la vigilance de voisinage de manière coordonnée, sécurisée et efficace.

En l'adoptant, la commune se dote d'un outil supplémentaire pour lutter contre les cambriolages et les actes de délinquance du quotidien. Ce dispositif ne remplace pas l'action des forces de l'ordre, mais il renforce leur capacité d'intervention grâce à une meilleure circulation de l'information.

Le dispositif repose sur un réseau de référents volontaires, formés et encadrés. Ces référents permettent une remontée d'informations rapide et fiable, ce qui peut contribuer à prévenir des faits ou à faciliter l'identification d'auteurs.

En votant ce dispositif, les élus favorisent une meilleure coordination opérationnelle entre la commune, les habitants et les forces de sécurité.

Ce partenariat permet :

- Un suivi régulier de la situation locale,
- Des échanges d'informations encadrés,
- L'organisation d'actions de prévention,
- Un accompagnement des élus dans la gestion des problématiques de sécurité.

Le dispositif est volontaire, non contraignant et ne nécessite pas d'investissement important. La gendarmerie assure l'accompagnement, la formation et le suivi des référents.

Les limites du dispositif sont les suivantes :

- Le respect des libertés individuelles ;
- Ne pas se substituer à la Gendarmerie ou à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au dispositif « Participation Citoyenne »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026
 Holtzheim, le 12 mai 2026
 Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance **Michael DOBLE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604286-DE



Mise en ligne sur le site internet de la Commune

Le 18 / 05 / 2026

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 6 Echange de terrain à titre gracieux Commune de Holtzheim / Consorts MASSART (rue des Cigognes)

Il est proposé :

D'approuver l'échange de parcelles à titre gratuit entre la Commune de Holtzheim et les consorts MASSART tel qu'énoncé ci-après : la commune de Holtzheim cède 0,32 ares de sa parcelle cadastrée section 27 n°653 ; les consorts MASSART cède 0,32 ares de leur parcelle cadastrée section 27 n°479.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cet échange.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604286-DE



Monsieur le Maire interroge les élus afin de savoir s'ils souhaitent remettre le vote concernant l'échange de terrain lors de la prochaine séance du conseil municipal au 05 juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter l'examen de ce point à la prochaine séance du conseil municipal au 5 juin.

A l'unanimité		Pour	17	Contre	8	Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	---	------------	--	---------	--	-------------	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026
Holtzheim, le 12 mai 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance Michael DOBLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604287-DE



Mise en ligne sur le site internet de la Commune

Le 18 / 05 / 2026

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPEL, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 7 Désignation des membres de la commissions communale des impôts direct (CCID)

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle a notamment pour missions :

- De donner son avis sur les évaluations des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties ;
- De participer à la mise à jour des bases d'imposition des taxes locales (taxe foncière, etc.) ;
- D'examiner les changements affectant les propriétés (constructions nouvelles, modifications, démolitions) ;
- De contribuer à assurer l'équité fiscale entre les contribuables de la commune ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604287-DE



En vue de la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 suppléants de
des Impôts Directs de Holtzheim, la DRFIP Région Grand Est et Département du Bas-Rhin sollicite une
proposition de 32 contribuables appelés à y siéger, et qui doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne
- Avoir au moins 18 ans
- Jouir de ses droits civils
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisé avec la vie communale et la fiscalité directe locale.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil Municipal pour devenir commissaire.

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant

- Que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants ;
- Qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de 32 contribuables ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 18/05/2026



ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604287-DE

Etablit comme suit la liste des 32 personnes susceptibles de devenir commissaires.

	NOM	PRENOM
1	GRAFF	RENE
2	SCHULER	SYLVAIN
3	HEITZ	DANIEL
4	IMBS	DANIEL
5	HEITZ	JEAN NOEL
6	MILLOZZI	THOMAS
7	WEISHAAPT	BERNARD
8	SCHOETTEL	MATTHIEU
9	LIBS	CHANTAL JOSIANE
10	HOUILLON	MICHELE
11	TROESTLER	MARC
12	STAUB	PIERRE
13	GRAFF	MATHIEU
14	DENILAULER	ELISABETH
15	MICHEL	BRUNO
16	FLEURIVAL	HELENE
17	HECKER	MARINA CARMEN
18	PERCQ	REMY
19	LASAK	CATHERINE
20	KUNTZ	DANY
21	CHAVATTE	PATRICIA
22	SOTH	RICHARD
23	HORNECKER	GUY
24	NUSS	ALAIN
25	SCHOETTEL	LAURENT
26	FRITSCH	CLAUDE REMY
27	IMBS	JEAN LUC
28	WEISS	NOEL
29	PAULUS	FRANCK
30	SCHALCK	VALENTINE
31	CHRIST	MARTINE
32	SERRE	MAGALIE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604287-DE

PRECISE que les personnes proposées remplissent les conditions requises en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026
Holtzheim, le 12 mai 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance Michael DOBLE

rs pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 067-216702126-20260428-DELCM202604289-DE

Recevoir
Levraut

Mise en ligne sur le site internet de la Commune

Le 13 / 05 / 2026

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 28 avril 2026

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Vincent SCHACK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 0

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Michael DOBLE, Sylvie STEIMER, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPEL, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Nicolas BERNHARD, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH.

Absent excusé avec procuration :

Absent sans procuration :

Absents non-excusés :

Madame Marine JUNDT – Monsieur Thomas STRITTMATTER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

2026/04/28 – 9 Mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium au profit de l'association « Le souvenir Français »

L'assemblée générale du comité du Souvenir Français du canton de Geispolsheim, réunissant sept communes, se tiendra à Holtzheim le vendredi 13 novembre 2026 ; à cette occasion, le comité souhaite organiser cette réunion à l'auditorium de l'Espace Marceau, entre 18h et 20h.

À ce titre, Monsieur le délégué local du Souvenir Français a formulé en date du 14 avril 2026, au nom du comité, une demande de mise à disposition gratuite de l'auditorium, dans le cadre de ses activités mémorielles prévues pour l'année 2026, au cours de laquelle la commune de Holtzheim sera mise à l'honneur.

Par ailleurs, comme chaque année, une sortie scolaire au Mémorial du Col du Linge est organisée le 2 juin à destination des élèves de CM2 de la commune.

Cette initiative vise à entretenir le devoir de mémoire, à sensibiliser les jeunes des conflits armés et à promouvoir les valeurs de paix.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium de l'Espace Marceau à l'association « Souvenir français » le 13 novembre 2026.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le /05/2026
Holtzheim, le 12 mai 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance **Michael DOBLE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.